

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 29247 B1** (51) Cl. internationale : **G06Q 20/00; G07F 7/08**
(43) Date de publication : **01.02.2008**

(21) N° Dépôt : **30131**
(22) Date de Dépôt : **08.08.2007**
(30) Données de Priorité : **09.02.2005 IT MI2005 A 000178**
(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT : **PCT/EP2006/001201 07.02.2006**
(71) Demandeur(s) : **CORIONI, Fabio, Giovanni, Attilio, Via Giuseppe Verdi 66 I-25035 Ospitaletto (IT)**
(72) Inventeur(s) : **CORIONI, Fabio, Giovanni, Attilio**
(74) Mandataire : **CABINET CHARDY**

(54) Titre : **SYSTEME ELECTRONIQUE ET PROCEDE POUR RECHARGER DES CARTES DE CREDIT**
(57) Abrégé : L'INVENTION CONCERNE UN SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DESTINÉ À RECHARGER DES CARTES DE CRÉDIT/DE PAIEMENT PRÉPAYÉES ACTIVES SUR UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR DES TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES BANCAIRES, QUI COMPREND UNE UNITÉ CENTRALE (2), UNE SÉRIE DE TERMINAUX ÉLECTRONIQUES (3), DANS LAQUELLE UN UTILISATEUR PEUT EFFECTUER UNE TRANSACTION BANCAIRE, CONNECTÉE À LADITE UNITÉ CENTRALE AU MOYEN D'UN CANAL DE COMMUNICATION (4).

WO 2006/084707

PCT/EP2006/001201

SYSTEME ELECTRONIQUE ET PROCEDE POUR
RECHARGER DES CARTES DE CREDIT

5

La présente invention se rapporte à un système électronique et à un procédé pour recharger des cartes de crédit/paiement ou des porte-monnaie électroniques, ou des cartes de débit.

10

En particulier, la présente invention se rapporte à un système électronique et procédé pour recharger des cartes de crédit, du type prépayé et peut-être anonyme.

15

Les dites cartes de crédit prépayées, c.-à-d. les cartes de crédit émises par des banques et qui peuvent être également achetées anonymement aux guichets des dites banques par règlement en espèces, sont bien connues de l'état de la technique. Ces cartes de crédit ont un crédit préfixé et peuvent être utilisées soit sous la forme d'une carte de crédit, par exemple également pour des achats par Internet, ou sous la forme d'un cashomat pour retirer de l'argent et pour le paiement par le moyen des terminaux de point de vente connus.

20

25

Les cartes téléphoniques ou les codes téléphoniques (PIN) émis par tous les exploitants connus de téléphones fixes ou mobiles, qui peuvent être achetés en espèces et avec lesquels il est possible de recharger les crédits téléphoniques de téléphones mobiles, sont également connus.

30

Le demandeur a établi l'objectif de permettre à une carte de crédit prépayée d'être rechargée d'une manière

simple et sûre, par le moyen d'une simple opération téléphonique ou télématique.

A cet effet, le demandeur a constaté qu'un moyen extrêmement simple de recharge de ces cartes peut être effectué d'une façon analogue à une recharge téléphonique, par exemple par l'utilisation d'une carte téléphonique de recharge prépayée.

Un aspect de la présente invention se rapporte à un système électronique pour recharger des cartes de crédit prépayées actives sur un réseau de télécommunications pour des transactions bancaires électroniques qui comprend une unité centrale de traitement, une série de terminaux électroniques dans lesquels un usager peut effectuer une transaction bancaire connecté à la dite unité centrale de traitement par le moyen d'un canal de communication, caractérisé par le fait de comprendre une unité de recharge électronique reliée à la dite unité centrale de traitement, qui est susceptible de transférer le crédit contenu dans une carte téléphonique sur le crédit de la dite carte de crédit prépayée.

Un autre aspect de la présente invention se rapporte à un procédé pour recharger une carte de crédit prépayée active sur un réseau de télécommunications pour des transactions bancaires électroniques qui comprend une unité centrale de traitement, une série de terminaux électroniques dans lesquels un usager peut effectuer une transaction bancaire, connecté à la dite unité centrale de traitement par le moyen d'un canal de communication, caractérisé par le fait que le dit procédé comprend les étapes suivantes:

- la réception d'une demande de recharge de la dite carte de crédit prépayée, pour une quantité d'argent préétablie, de la part de l'utilisateur, par le moyen d'une unité de gestion de recharge de téléphone électronique associée à un service téléphonique de recharge,
- l'identification de l'authenticité de la dite demande,
- l'émission à la dite unité centrale de traitement, d'une demande de mise à jour du crédit résiduel correspondant à la dite quantité d'argent préétablie.

5

10 Les caractéristiques et les avantages du système selon la présente invention apparaîtront plus évidents à partir de la description explicative et non-limitative d'un mode de réalisation avec référence aux figures ci-jointes, dans lesquelles:

15 - la figure 1 est un schéma d'un réseau de télécommunications pour des transactions bancaires électroniques auquel est associé le système selon la présente invention.

20 Avec référence à la figure ci-dessus, un réseau de télécommunications pour des transactions bancaires électroniques comprend une unité 2 centrale de traitement, une série de terminaux 3 électroniques dans lesquels un usager peut effectuer une transaction bancaire connecté à la dite unité centrale de traitement par le moyen d'un canal 4 de communication.

25 Les dits terminaux électroniques sont des terminaux connectés directement ou indirectement au dit réseau de télécommunications pour des transactions bancaires, par exemple par le moyen d'une ligne fixe ou d'un système sans fil. La connexion indirecte signifie que ceci peut

30 être effectué par au moins une interface avec le dit

réseau de télécommunications. Des exemples de terminaux électroniques de connexion directe sont un guichet automatique, un terminal point de vente pour paiement par le moyen d'une carte CASHOMAT ou d'une carte de crédit, des terminaux pour effectuer des transactions bancaires électroniques internationales.

Des exemples de connexion indirecte sont un téléphone mobile ou un téléphone fixe, par exemple activé par le moyen de cartes téléphoniques.

Un usager ayant une carte de crédit prépayée C, c.-à-d. une carte de crédit émise par une banque ayant un crédit préfixé, peut l'utiliser dans l'un quelconque des dits terminaux 3 électroniques pour effectuer un paiement ou retirer de l'argent, jusqu'à concurrence de la limite du crédit préfixé.

La dite unité 2 centrale est équipée avec une base de données d'opérations 21 dans laquelle les transactions bancaires effectuées électroniquement par chaque carte prépayée sont mémorisées.

Selon la présente invention, en associant une unité 5 de recharge électronique qui communique avec la dite unité 2 centrale, avec le réseau de télécommunications bancaires décrit ci-dessus, il est possible de recharger le crédit des dites cartes C de crédit prépayées avec une quantité préfixée. La dite unité 5 de recharge électronique est une unité qui interagit avec une unité 6 de gestion de recharge de téléphone électronique, du type substantiellement connu associé à des cartes 7 téléphoniques prépayées, qui peuvent être achetées dans de nombreux points de vente.

L'opération de recharge de la carte de crédit prépayée consiste à acheter une des dites cartes téléphoniques prépayées ou codes 7 PIN et suivre une procédure guidée complètement similaire à celle de la recharge d'un téléphone mobile.

Par exemple, une communication téléphonique peut être faite ou un contact téléphonique ou télématique peut être fait avec le numéro de téléphone du service de recharge indiqué sur la carte téléphonique prépayée afin de communiquer le numéro de série de la carte de crédit prépayée et le code secret indiqués sur la carte téléphonique achetée. Alors que le service de recharge est en contact avec la dite unité 6 de gestion de recharge de téléphone électronique qui est, à son tour, associée à la dite unité 5 de recharge électronique, il effectue la mise à jour du crédit de la carte C de crédit prépayée de la quantité correspondant au prix de la carte téléphonique achetée plus toute commission possible pour l'opération, sur le circuit bancaire, en particulier dans l'unité 2 centrale.

En particulier, le service de recharge est effectué de la manière suivante.

L'unité 5 de recharge électronique reçoit une demande de recharge de la dite carte de crédit prépayée, pour une quantité d'argent préfixée, d'un usager par le moyen de l'unité de gestion de recharge de téléphone électronique.

L'authenticité de la demande est ensuite vérifiée et une demande de mise à jour du crédit résiduel correspondant à la

dite quantité d'argent préfixée est envoyée à la dite unité centrale de traitement.

L'authenticité de la demande est effectuée en vérifiant au moins un code secret envoyé par l'usager.

5 Le nombre de fois qu'une carte de crédit peut être rechargée peut varier selon les formulations requises par la banque émettrice de la carte et le gestionnaire de systèmes de recharge.

REVENDICATIONS

- 5 1. Un système électronique pour recharger des cartes de
crédit prépayées actives sur un réseau de télécommunica-
tions pour des transactions bancaires électroniques qui comprend
une unité (2) centrale de traitement, une série de terminaux
(3) électroniques dans lesquels un usager peut effectuer une
transaction bancaire connecté à la dite unité centrale de
10 traitement par le moyen d'un canal (4) de communication,
caractérisé par le fait de comprendre une unité (5) de recharge
électronique connectée à la dite unité (2) centrale de
traitement, qui est susceptible de transférer le crédit
contenu dans une carte (7) téléphonique sur le crédit de
la dite carte (C) de crédit prépayée.
- 15 2. Le système selon la revendication 1, dans lequel la
dite unité de recharge électronique communique avec une unité (6)
de gestion de recharge de téléphone électronique associée
à un service téléphonique de recharge qui reçoit la demande
de recharge de la carte de crédit prépayée d'un usager qui
20 a acheté la carte téléphonique.
3. Le système selon la revendication 1, dans lequel le
dit terminal électronique est un guichet automatique ATM
pour retirer de l'argent ou un terminal point de vente
pour paiement par le moyen d'une carte CASHOMAT ou
25 d'une carte de crédit ou un terminal pour effectuer des
transactions bancaires électroniques internationales.
4. Un procédé pour recharger une carte de crédit pré-
payée active sur un réseau de télécommunications pour des
transactions bancaires électroniques qui comprend une unité (2)
30 centrale de traitement, une série de terminaux (3) électro-

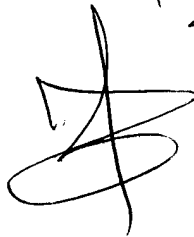
ques dans lesquels un usager peut effectuer une transaction bancaire, connecté à la dite unité centrale de traitement par le moyen d'un canal (4) de communication, caractérisé par le fait que le dit procédé comprend les étapes suivantes:

- 5
- la réception d'une demande de recharge de la dite carte (C) de crédit prépayée, pour une quantité d'argent pré-établie, de la part d'un usager, par le moyen d'une unité (6) de gestion de recharge de téléphone électronique associée à un service téléphonique de recharge,
- 10
- l'identification de l'authenticité de la dite demande,
 - l'émission d'une demande de mise à jour du crédit résiduel correspondant à la dite quantité d'argent pré-établie, à la dite unité (2) centrale de traitement.

15

5. Le procédé selon la revendication 4, dans lequel la dite étape pour l'identification de l'authenticité de la demande comprend une étape de vérification d'au moins un code secret envoyé par l'utilisateur.

P.V. 30/31



HUITIÈME ET DERNIER FEUILLET
DUPLICATA CONFORME A L'ORIGINAL
RABAT, LE 8-08-2007

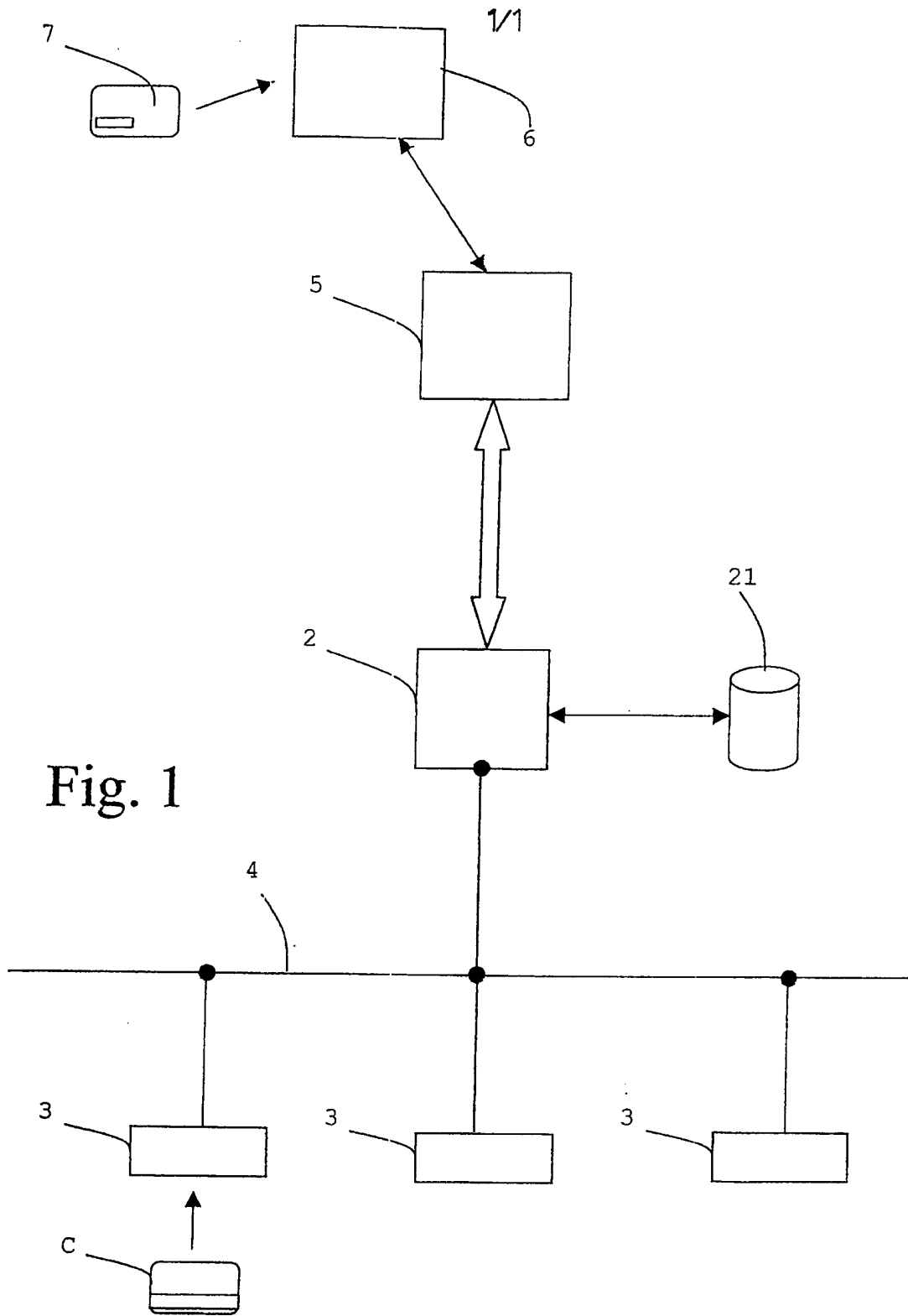


Fig. 1